



PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES

Groupement scolaire Moutiers La Chapelle



CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, a impliqué la fermeture des écoles, depuis le lundi 16 mars 2020. Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les enseignants et la très grande majorité des élèves.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 12 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Aussi, le présent protocole, établi conformément au protocole sanitaire, et validé par le Directeur Académique, précise les modalités de réouverture des écoles.

PREAMBULE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Pour les élèves des écoles élémentaires, **le port du masque n'est pas recommandé** mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Seuls les masques avec la norme AFNOR sont préconisés.

PRINCIPES GENERAUX

Le protocole présente chacune des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et utilisation des sanitaires
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Gestion de la demi-pension

Le schéma d'organisation, afin de respecter le protocole sanitaire prescrit, repose sur les **cinq principes généraux** :

- ✓ Le maintien de la distanciation physique
- ✓ L'application des gestes barrières
- ✓ La limitation du brassage des élèves
- ✓ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- ✓ L'information, la communication et la formation

CORONAVIRUS

Les 6 gestes pour me protéger et protéger les autres

1 Je me lave les mains : en rentrant chez moi, avant et après chaque repas. Et quand je vais à l'école, en arrivant et à chaque récréation.



● Je verse du savon sur mes mains mouillées et je frotte les paumes, le dessus des mains et les poignets pendant plusieurs secondes.



● Je frotte bien entre les doigts en entrelaçant mes mains.



● Je frotte chaque doigt en tournant ma main autour.



● Je nettoie mes ongles en les frottant contre ma paume.



● Après avoir rincé mes mains, je les essuie avec un essuie-mains jetable ou je les laisse bien sécher à l'air libre.



2

J'évite de me toucher les yeux, le nez et la bouche.

Facile à dire, mais c'est difficile de se retenir, car c'est un réflexe : en moyenne, on se touche le visage 3000 fois par jour !

3

Je tousse et j'éternue en me couvrant la bouche avec le pli de mon coude. Sinon, les microbes que j'expulse en toussant ou en éternuant restent sur ma main, et je dépose des microbes partout !



4

Je n'échange pas des objets

comme les stylos, les verres, les gourdes, les couverts, les téléphones, les manettes de console... Moi ou quelqu'un d'autre les a touchés, donc ils ne sont pas propres.



5

J'évite les contacts

Pas de bise ou de poignée de main. On peut se dire « Salut ! » en parlant, c'est sympa aussi ! Et attention aux personnes âgées, très vulnérables.



J'utilise des mouchoirs en papier

et je les jette immédiatement après utilisation. Je ne les garde pas dans ma poche ! Je me lave les mains après m'être mouché.



6

1- L'ACCUEIL DES ELEVES (Arrivée et départ)

Les horaires de l'école :

La reprise de l'École du groupement scolaire de Moutiers La Chapelle aura lieu **le mardi 12 mai** et **le rythme scolaire sera de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)** avec les horaires suivants :

- **Pour le site de La Chapelle:** 9h00 – 12h00 et 13h20 – 16h20.
- **Pour le site de Moutiers :** 9h05 – 12h05 et 13h25 – 16h25.

Les enfants de la Petite Section au CM2 seront accueillis avec cependant des classes dédoublées (cf : aménagement des classes)

Les Transports scolaires : Ils sont maintenus mais il est conseillé aux parents qui le peuvent d'emmener leur enfant à l'école par leur propre moyen (dans le car une place sur deux sera condamnée et le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de la maternelle et du primaire).

L'Accueil Périscolaire :

- **Pour le Groupement scolaire de Moutiers – La Chapelle :** L'accueil périscolaire ne sera pas assuré.

Les règles qui seront appliquées:

- **L'accès à la cour et aux locaux sera interdit à toutes personnes externes à l'école** (parents, autres accompagnants,...).
- **Arrivée et départ des élèves :**
 - **Pour le flux piétons :** un circuit sera identifié afin de maintenir la distanciation sociale physique et les croisements (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...).
 - **Pour la circulation des véhicules :** un sens de circulation sera établi et des agents seront présents afin d'assurer la sécurité.

Afin d'éviter un engorgement à l'entrée ou à la sortie, il sera demandé aux parents de respecter les consignes qui leurs seront données.

- **Un ou plusieurs accueillants seront placés à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées, les départs et le flux de personnes.** Les accueillants porteront un masque et auront du gel hydro alcoolique à disposition.
- **Les accueillants devront identifier les flux** d'entrée et de sortie en dissocier les élèves par classe, dans la cour de récréation, afin **d'organiser le lavage des mains avant d'entrer en classe** (eau et savon de préférence ou l'utilisation d'une solution hydro alcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte).
- **Après le lavage des mains, les enfants entreront directement en classe**

2- L'AMENAGEMENT DES CLASSES

- ***La salle de Classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et la surface de 4m² par élève:***
 - Chaque salle de classe sera aménagée afin d'accueillir maximum 15 élèves, et ce en respectant la distanciation sociale : une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau de l'enseignant.
 - Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés soit par une signalétique ou un balisage
 - Les tables seront éloignées des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
 - Chaque enseignante aménagera sa classe de manière à limiter les déplacements.

Répartition des élèves dans les classes :

- **Pour le Groupement scolaire de Moutiers – La Chapelle :** Cet aménagement n'étant pas possible, il a été décidé en Comité de déconfinement, la répartition suivante :
 - **Sur le site de Moutiers :** les classes de petite section et de moyenne section seront dédoublées (le lundi et mardi seront accueillis les moyennes sections et le jeudi et vendredi les petites sections) ; et les grandes sections et les CP seront accueillis du lundi au vendredi (à l'exception du mercredi).
 - **Sur le site de La Chapelle :** les classes des CE seront dédoublées (le lundi et mardi seront accueillis 8 élèves et le jeudi et vendredi seront accueillis 8 élèves) ; les classes de CM seront également dédoublées, avec des élèves dans la classe et d'autres dans la bibliothèque attenante (le lundi et mardi seront accueillis 12 élèves et le jeudi et vendredi seront accueillis 11 élèves).
- ***Aménagement des salles de sieste :*** Elles seront adaptées afin d'assurer la distanciation sociale et respecter les consignes sanitaires.
- ***Port du masque :*** les enseignants et les personnels non-enseignants porteront un masque même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées.
- ***Aération des salles de classe :*** l'aération des salles de classes sera assurée avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

3- GESTION DE LA CIRCULATION DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT ET UTILISATION DES SANITAIRES

Circulation des élèves dans l'établissement

- ***Dans chaque école, il sera défini un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évaluation afin de :***
 - Privilégier un sens unique de circulation.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- ***Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.***
- ***Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.***

- **Sur les deux sites, les accès dans les classes, entrée et sortie, se feront principalement par la porte donnant sur la cour extérieure** afin d'éviter les brassages d'élèves, de réduire les flux et de libérer les espaces de circulation.
- **La distanciation physique sera assurée dans tous les contextes et tous les espaces de circulation** notamment aux abords des salles des classes et des sanitaires.
- **Les horaires des récréations seront décalés pour limiter les croisements, le nombre d'élèves dans les couloirs et la cour.**

Utilisation des sanitaires

- **Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera limité au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.**
- **Les flux avec les élèves vers les toilettes seront gérés (départ et retour dans la classe).**
- **Les urinoirs utiliseront des distances d'au moins 1 m.**
- **Les élèves devront se laver les mains avant et après l'usage des WC. Le lavage des mains sera supervisé par le personnel présent.**

4- LA RECREATION

La récréation sera organisée de manière à :

- **Eviter les croisements de classes et d'élèves** : la récréation sera donc échelonnée et adaptée en fonction des enfants présents, dans le respect de la distanciation physique entre les élèves.
- **Adapter la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent.**
- **Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs** : les jeux de contact et de ballon, et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées seront interdits. Ces jeux seront neutralisés par un balisage.

EXERCICE DE DEBUT ET FIN DE RECREATION : Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable). En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte peut être envisagée.

5- ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

En cas d'activités sportives :

- ⊗ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ⊗ Les parents devront vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- ⊗ Les jeux de ballon et les jeux de contact sont proscrits
- ⊗ L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) est proscrit.

⌘ Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.

En cas d'activités culturelles :

⌘ L'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) sera privilégié ou à défaut une désinfection régulière adaptée sera effectuée.

⌘ Le matériel individuel et personnel devra être utilisé et il faudra éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.

⌘ Le fonctionnement de la bibliothèque devra être adaptée en régulant la manipulation des livres par les élèves et en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.

⌘ Les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres seront privilégiées.

⌘ L'utilisation des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...) et des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains seront privilégiés.

6- LA CANTINE

Avant le début du repas, les gestes barrières seront rappelés oralement aux élèves et notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

➤ **La restauration sera assurée à la cantine :**

- **Pour l'école de Moutiers** : au vu des effectifs, la cantine sera assurée au lieu habituel (3 élèves/table).
- **Pour l'école de La Chapelle Gaudin** : la cantine sera assurée dans la salle des fêtes comme d'habitude. (3 élèves/table).

Pendant le service, la circulation, la distribution des repas, la gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) seront adaptés pour limiter les contacts.
Les enfants ne pourront pas se déplacer.

- **Avant et après chaque repas le lavage des mains sera organisé.**
- **En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels porteront un masque et se laveront les mains entre chaque contact.**
- **Après chaque service, les tables, les chaises seront nettoyées et désinfectées et le local aéré.**



7- LA DESINFECTION DES LOCAUX

Tous les agents seront sensibilisés et formés à la désinfection des locaux tel que décrit dans le protocole sanitaire.

➤ **Fréquence de nettoyage et désinfection :**

- Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises seront réalisés chaque jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Plusieurs fois par jour, seront nettoyés et désinfecter, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées:
 - ♣ Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
 - ♣ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons rampes d'escalier, claviers, écrans, souris ...
 - ♣ Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - ♣ Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

➤ **Actions complémentaires :**

- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

➤ **Prévention des risques pour le personnel :**

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité doivent être appliquées.